



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099198		1ere Gachée : 08:47 (1)		Date : 27/07/2026 012607239396		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : DD057CC		SOP03	
Client : GODIN SCEA GODIN		Chantier : ERNEMONT ERNEMONT BOUTAVENT		Chauffeur : VINCENT AUZO		VINCENT AUZO	
5 RUE PRINCIPALE		5 RUE PRINCIPALE		Transport :			
60380 ERNEMONT BOUTAVENT						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 40.00 m3		Quantite Restante : 16.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
09:14		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
841DALSA		BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				320		C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D22 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
FIBRE STRUX		SPHRE 3000 0.7 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non